

Sujet  
Le Défi  
GENAPI x SECIB

Avocats et Notaires, déjà titulaires des droits sociaux de la société dans laquelle vous exercez chacun votre activité professionnelle, vous souhaitez constituer une **holding** afin de mettre en commun vos actifs et optimiser votre activité.

En ce sens, vous optez pour la création d'**une société de participation financière de professions libérales (SPFPL)**, sous forme de **SAS**, à laquelle vous apportez vos Office et Cabinet.

Il vous est demandé de rédiger vos statuts de société, à votre choix, sous forme d'acte authentique (AA) ou sous signature privée (SSP).

Le montant et la répartition du capital sont libres, toutefois ils devront rester cohérents avec votre situation.

Il est précisé que, même si votre groupe de travail est composé exclusivement de notaires ou d'avocats, la société devra avoir pour associés au moins un notaire et un avocat.